

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Prélèvements de bois

CATÉGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Utilisation des ressources naturelles

CATÉGORIE SECONDAIRE

THÉMATIQUE SECONDAIRE

SECTION 1 : COORDONNÉES

Direction générale	SPW Agriculture, ressources naturelles et environnement
Département	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
Direction	Direction de l'état environnemental
E-mail	eew.dgo3@spw.wallonie.be

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Prélèvements de bois
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>Le Code forestier prescrit, dans son 3^{ème} principe, le maintien et l'encouragement des fonctions de production de la forêt, ainsi que la gestion durable de celle-ci. Cette fiche présente l'état des ressources ligneuses en Wallonie ainsi que leur taux d'exploitation. Ces informations sont utilisées pour rendre compte du capital de la ressource bois en Wallonie et donnent une image de la durabilité de l'exploitation forestière.</p> <p>Dans cette fiche d'indicateurs, on entend par :</p> <ul style="list-style-type: none">- forêts publiques : forêts appartenant à un propriétaire public (Région wallonne, Communes, Provinces, CPAS...), de ce fait soumises au régime du Code forestier et dont la gestion est assurée par le Département de la nature et des forêts (DNF) du SPW ARNE ;- volume sur pied : volume de bois des arbres non abattus ;- forêt productive : une superficie forestière est considérée comme productive dès que du bois y est produit, sans présager de l'usage qui en sera fait (les réserves intégrales en forêt sont par exemple considérées comme des superficies productives) ; cela concerne les peuplements forestiers mais aussi les trouées et les mises à blanc qui constituent un état de transition limité dans le temps entre deux périodes de production ;- taux d'exploitation : rapport entre le volume de bois prélevé et le volume de bois produit, pour la même période.
Référence(s) (définition)	<p>SPW ARNE - DNF, 2015. Inventaire forestier wallon. Résultats 1994 - 2012. SPW Éditions : Jambes, Belgique. En ligne.</p> <p>https://environnement.wallonie.be/home/milieux/forets-et-nature/forets-wallonnes/en-chiffres-et-en-cartes/resultats/pagecontent/layout-and-grid/main/resultats-1994---2012%40/resultats-1994---2012.html</p> <p>(consulté le 11/12/2025).</p>

Raison d'être de la fiche d'indicateurs

La présence de forêts sur le territoire de la Wallonie est importante à plus d'un titre. La forêt constitue une des ressources naturelles de la Wallonie, alimentant la filière bois, mais fournit également divers services écosystémiques, dont la fourniture d'un habitat pour une grande part de la biodiversité, la captation du CO₂, la régulation du cycle hydrologique... La forêt remplit également plusieurs autres fonctions, dont l'objectif de maintien et de développement est inscrit dans le Code forestier wallon (article 1) :

Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.

Le développement durable des bois et forêts implique la nécessité d'appliquer de manière équilibrée et appropriée les principes suivants :

1° le maintien et l'amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle du carbone ;

2° le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;

3° le maintien et l'encouragement des fonctions de production des bois et forêts ;

4° le maintien, la conservation et l'amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;

5° le maintien et l'amélioration des fonctions de protection dans la gestion des bois et forêts, notamment le sol et l'eau ;

6° le maintien et l'amélioration d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.

Le développement durable des bois et forêts implique plus particulièrement le maintien d'un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus, et la promotion d'une forêt mélangée et d'âges multiples, adaptée aux changements climatiques et capable d'en atténuer certains effets.

La fiche d'indicateurs présente les données relatives :

- aux volumes de bois sur pied par types de propriétaires pour les principales essences composant la forêt wallonne (forêts publiques et privées). Le volume total de bois sur pied correspond au capital bois de cette ressource naturelle wallonne. Le volume total et la répartition par types d'essences sont des données essentielles pour définir l'état de la ressource forestière. Les données sont issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028) ;
- à l'évolution des prélèvements de bois en forêts publiques en Wallonie pour la période 2000 - 2024. Le Département de la nature et des forêts (DNF) du Service public de Wallonie a la charge de l'organisation des ventes de bois pour les forêts soumises au régime forestier (appartenant à des organismes publics). Les volumes de bois vendus, pour les essences principales (épicéa, autres résineux, hêtre, chêne, autres feuillus) sont connus avec précision. Les volumes mis sur le marché dépendent de la composition de la forêt, du stade de développement des peuplements feuillus, de l'âge des peuplements résineux mais aussi de facteurs climatiques (tempêtes, sécheresses...) et de la présence d'agents pathogènes ou de ravageurs ;
- au taux d'exploitation de bois (rapport entre le volume de bois prélevé et le volume de bois produit, pour la même période) pour l'ensemble de la forêt wallonne (forêts publiques et privées), toutes essences confondues et en distinguant également les principales essences (hêtre, chêne, autres essences feuillues, épicéa, douglas, autres essences résineuses). Les données sont issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW). Elles donnent une indication, pour cette période, du respect de l'équilibre entre les

	<p>prélèvements de bois et l'accroissement des volumes de bois sur pied (la production). Cet équilibre doit être visé afin d'assurer une gestion durable de la forêt wallonne. L'équilibre entre accroissements et prélèvements est une situation qui devrait être observée sur une longue période, ce qui n'exclut pas que, dans des intervalles de temps plus courts (partie de cycle de l'IPRFW), les prélèvements soient temporairement plus élevés que les accroissements en raison de la composition de la forêt (p. ex. beaucoup de vieux peuplements à récolter, ce que nous connaissons actuellement) ou de la présence d'agents pathogènes ou de ravageurs (p. ex. ips typographe qui fait dépérir massivement les peuplements d'épicéas et entraîne des prélèvements).</p> <p>Référence légale : Décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier. Consolidation officielle. En ligne. https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/07/15/2008203215 (consulté le 11/12/2025)</p>
--	--

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEUR N°1

Titre	<p>Volumes de bois sur pied en Wallonie, par types de propriétaires (2015 - 2023)*</p> <p>* Données issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028).</p>				
Description des paramètres présentés	<p>Le graphique présente, pour toute la forêt wallonne (forêt publique et forêt privée), le volume de bois sur pied (millions de m³) par types de propriétaires et pour les principales essences forestières, pour la période 2015 - 2023. Les essences représentées sont les suivantes :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Essences feuillues</td> <td> <p>Chêne</p> <p>Hêtre</p> <p>Bouleau</p> <p>Frêne</p> <p>Peuplier</p> <p>Autres essences feuillues</p> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Essences résineuses</td> <td> <p>Épicéa</p> <p>Douglas</p> <p>Pin</p> <p>Mélèze</p> <p>Autres essences résineuses</p> </td> </tr> </table>	Essences feuillues	<p>Chêne</p> <p>Hêtre</p> <p>Bouleau</p> <p>Frêne</p> <p>Peuplier</p> <p>Autres essences feuillues</p>	Essences résineuses	<p>Épicéa</p> <p>Douglas</p> <p>Pin</p> <p>Mélèze</p> <p>Autres essences résineuses</p>
Essences feuillues	<p>Chêne</p> <p>Hêtre</p> <p>Bouleau</p> <p>Frêne</p> <p>Peuplier</p> <p>Autres essences feuillues</p>				
Essences résineuses	<p>Épicéa</p> <p>Douglas</p> <p>Pin</p> <p>Mélèze</p> <p>Autres essences résineuses</p>				
Unité(s)	m ³				
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES					
Données de volumes					
Fournisseur des données	Filière Bois Wallonie				
Description des données	Les données sont générées par les campagnes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) réalisées par la Cellule IPRFW du Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts (SPW ARNE - DNF), Direction des ressources forestières.				

	<p>Ces données sont publiées dans le Panorabois Wallonie 2024 édité par Filière Bois Wallonie.</p> <p>La cellule IPRFW mesure entre autres, sur chaque placette inventoriée, les caractéristiques dendrométriques des arbres dont les volumes sur pied.</p> <p>Pour plus d'informations consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière Bois Wallonie, 2024. PanoraBois Wallonie. En ligne. https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf (consulté le 11/12/2025) - Les pages relatives à l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie sur le portail environnement : https://environnement.wallonie.be/home/milieux/forets-et-nature/forets-wallonnes/en-chiffres-et-en-cartes/methodologie.html (consulté le 11/12/2025)
Traitement des données	Aucun traitement
INDICATEUR N°2	
Titre	Prélèvements de bois en forêt publique en Wallonie
Description des paramètres présentés	<p>L'indicateur présente les volumes de bois prélevés annuellement en forêts publiques en Wallonie, pour la période 2000 - 2024, au total et pour les essences ou groupe d'essences suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Épicéa - Autres essences résineuses - Hêtre - Chêne - Autres essences feuillues
Unité(s)	m ³
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données de volumes	
Fournisseur des données	Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts (SPW ARNE - DNF), Direction des ressources forestières.
Description des données	<p>Les données de prélèvements de bois en forêts publiques proviennent de la banque de données EFOR du DNF, qui enregistre notamment toutes les ventes de bois des forêts publiques.</p> <p>Le fournisseur de données fournit, pour chaque année, les volumes de bois prélevés en forêt publique, pour les principales essences (ou groupes d'essences) suivantes : épicéa, autres résineux, chêne, hêtre, autres feuillus.</p> <p>Les données sont mises à jour annuellement.</p>
Traitement des données	Aucun traitement
INDICATEUR N°3	
Titre	Taux d'exploitation des forêts en Wallonie, par types de propriétaires (2015 - 2023)*

	* Données issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2 ^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028).				
Description des paramètres présentés	<p>Le graphique présente le taux d'exploitation (%) de bois en forêt wallonne (forêt publique et forêt privée), par types de propriétaires et tous propriétaires confondus pour les principales essences forestières, pour la période 2015 - 2023 :</p> <table border="1"> <tr> <td>Essences résineuses</td> <td>Épicéa Douglas Autres essences résineuses</td> </tr> <tr> <td>Essences feuillues</td> <td>Chêne Hêtre Autres essences feuillues</td> </tr> </table>	Essences résineuses	Épicéa Douglas Autres essences résineuses	Essences feuillues	Chêne Hêtre Autres essences feuillues
Essences résineuses	Épicéa Douglas Autres essences résineuses				
Essences feuillues	Chêne Hêtre Autres essences feuillues				
Unité(s)	%				
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES					
Données de volumes					
Fournisseur des données	Filière Bois Wallonie				
Description des données	<p>Les données sont générées par les campagnes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) réalisées par la Cellule IPRFW du Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts (SPW ARNE - DNF), Direction des ressources forestières. Ces données sont publiées dans le PanoraBois Wallonie 2024 édité par Filière Bois Wallonie.</p> <p>La cellule IPRFW mesure entre autres, sur chaque placette inventoriée, les caractéristiques dendrométriques des arbres dont le volume sur pied. Les comparaisons des volumes des arbres sur pied entre deux inventaires permettent de calculer les productions tandis que la sommation des volumes des arbres récoltés (coupés) entre deux inventaires rend possible l'estimation des prélèvements dans l'intervalle de temps.</p> <p>D'un point de vue méthodologique, pour le calcul des volumes de production et de prélèvements, les placettes inventoriées doivent idéalement être les mêmes pour les différentes périodes d'inventaires (1^{er} cycle 1994 - 2008 et 2^{ème} cycle 2008 - 2028), afin de concerner les mêmes arbres et de pouvoir ainsi mesurer l'évolution de leurs caractéristiques dendrométriques ou constater les prélèvements effectués. Les données sont ensuite extrapolées à l'ensemble de la forêt wallonne.</p> <p>Le fournisseur de données (Filière Bois Wallonie) fournit les volumes de bois sur pied, les volumes de production, les volumes de prélèvements et le taux d'exploitation pour les principales essences et par types de propriétaires.</p> <p>Pour plus d'informations consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière Bois Wallonie, 2024. PanoraBois Wallonie. En ligne. https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf (consulté le 11/12/2025) - Les pages relatives à l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie sur le portail environnement : https://environnement.wallonie.be/home/milieux/forets-et-nature/forets-wallonnes/en-chiffres-et-en-cartes/methodologie.html (consulté le 11/12/2025) 				

Traitement des données	Aucun traitement
-------------------------------	------------------

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

Fiabilité des données	<p>Pour les indicateurs 1 et 3, les données de volumes sur pied, de production et de prélèvement sont récoltées suivant une méthodologie scientifique éprouvée mise au point pour l'IPRFW :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan d'échantillonnage précis adapté au contexte wallon (morcellement de la forêt) ; - des définitions précises de tous les termes employés ; - une méthode normalisée de récolte des données ; - un processus de contrôle et de validation des données ; - un processus de traitement des données récoltées. <p>Pour l'indicateur 2, les données de ventes sont connues avec précision dans la mesure où chaque vente est précédée du marquage et du mesurage (circonférences à 1,5 m du sol, estimation de la hauteur) des arbres pour la vente. Les volumes sont ensuite calculés grâce à des tables de cubage établies pour les principales essences forestières et construites à partir de mesures d'un grand nombre d'arbres dispersés dans toutes les forêts wallonnes.</p> <p>Pour plus d'informations, voir les pages relatives à l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie sur le portail environnement : https://environnement.wallonie.be/home/milieus/forets-et-nature/forets-wallonnes/en-chiffres-et-en-cartes/methodologie.html (consulté le 11/12/2025)</p>
Imprécision des données	<p>Indicateurs 1 et 3 :</p> <p>L'imprécision des données tient à la méthode d'échantillonnage utilisée par l'IPRFW : l'erreur d'échantillonnage dépend de la taille de l'échantillon (nombre de points pris en compte) et de la dispersion de ces points.</p> <p>Pour le calcul des volumes de production et de prélèvements, les placettes inventoriées doivent idéalement être les mêmes pour les différentes périodes d'inventaires, afin de concerner les mêmes arbres et de pouvoir ainsi mesurer l'évolution de leurs caractéristiques dendrométriques ou constater les prélèvements effectués, ce qui amène à réduire la taille de l'échantillon concerné.</p> <p>Le volume sur pied total est obtenu en effectuant le produit du volume moyen estimé à l'ha par la surface de référence. La précision du volume total sur pied dans une zone définie est influencée par deux sources d'erreur : d'une part l'erreur affectant l'estimation de la variable considérée (le volume) et de l'autre, l'erreur affectant l'estimation de la surface de référence.</p> <p>Indicateur 2 :</p> <p>L'imprécision des données découle de l'estimation des hauteurs des arbres marqués pour la vente.</p> <p>Plus de détails sur : https://environnement.wallonie.be/home/milieus/forets-et-nature/forets-wallonnes/en-chiffres-et-en-cartes.html (consulté le 11/12/2025)</p>

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

Paramètre évalué par le pictogramme	Taux d'exploitation de bois en Wallonie (indicateur 3)
ETAT	
Méthode d'attribution	Comparaison du taux moyen d'exploitation de bois mesuré en Wallonie avec un taux de 100 % représentatif d'une gestion durable de la forêt.
Norme utilisée (si pertinent)	Décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier - principe de maintenir les volumes de bois prélevés inférieurs ou égaux aux volumes produits
Référence(s) pour cette norme	Décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier. Consolidation officielle. En ligne. https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/07/15/2008203215 (consulté le 11/12/2025)
TENDANCE	
Méthode d'attribution	Examen de l'évolution du taux d'exploitation repris dans le Panorabois édité par Filière Bois Wallonie.
Norme utilisée (si pertinent)	/
Référence(s) pour cette norme	/

SECTION 6 : MISES À JOUR

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Avril 2026
---	------------